

## Aides pour le Cantal

	<b>NATURE DES OPERATIONS</b>	<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>SUBVENTION</b>	<b>CONDITIONS D'ATTRIBUTION</b>
<b>Création d'hôtels et hôtels-restaurants</b>	Constructions nouvelles et anciennes	Investisseurs privés à l'exclusion de chaînes intégrées	Taux de 10 % plafonné	Respect des règles HQE
<b>Modernisation des hôtels, et hôtels-restaurants</b>	Tous travaux hormis les travaux de ravalement de façade, toiture, matériel, décoration, literie	Investisseurs privés à l'exclusion de chaînes intégrées	Taux de 20 % plafonné	Dossier d'expertise
<b>Transmission</b>	Achat en nom propre, hormis rachat de chaînes	Repreneurs en entreprise individuelle ou en société	Taux de 25 % plafonné	Dossier à réaliser avec la CCI
<b>Création de restaurants classés T</b>	Tout restaurant hormis les établissements de restauration rapide et associés à un hôtel	Investisseurs privés ou collectivités	Taux de 25 % plafonné	Classement tourisme
<b>Transmission de restaurants classés T</b>	Toute acquisition hormis les frais, le stock et le besoin en fonds de roulement	Repreneurs en entreprise individuelle, en société ou dans un cadre familial	Taux de 25 % plafonné	Etablissement en activité
<b>Modernisation et de développement de restaurants classés T</b>	Tout travaux hormis les façades, la toiture, le mobilier la décoration	Repreneurs en nom propre ou en société hormis les chaînes intégrées, fermes auberges, cafétérias...	Taux de 15 % plafonné	Dossier à établir en liaison avec la CCI.
<b>Création d'équipements de loisirs complémentaires pour hôtels, hôtels-restaurants et restaurants</b>	Tout hormis l'achat de matériel, véhicules et mobilier	Investisseurs privés, en nom propre ou en société, hormis chaînes intégrées, fermes auberges...	Taux de 20 %	Dossier à établir en liaison avec la CCI